

ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE 1 – OBJET DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

- Objet du marché : REAMENAGEMENT DU SIEGE ET LOCAUX POUR LE PERSONNEL A BONNATRAIT
- Cet acte d'engagement correspond :

1.

- à l'ensemble du marché (*en cas de non allotissement*) ;
- au lot n°..... ou aux lots n°..... du marché (*en cas d'allotissement*) ;

(Indiquer l'intitulé du ou des lots tel qu'il figure dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt.)

2.

- à l'offre de base.
- à la variante suivante :
 - Part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux

Elle est fixée par le maître d'ouvrage à 178 000 € HT, soit 213 600 € TTC, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du marché étant de 20 %

L'enveloppe financière affectée aux travaux a été définie au mois de février 2024 dit mois de référence.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DU TITULAIRE OU DU GROUPEMENT TITULAIRE

Article 2.1 - Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché décrites à l'article 2 du CCAP du marché, et conformément à leurs clauses,

- Le signataire
 - s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;
 - engage la société sur la base de son offre ;
- L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement;

Architecte Mandataire	58 BIS ARCHITECTES (SARL)
adresse	58 bis avenue de Genève 74200 THONON LES BAINS
tel	04 50 70 58 58
mail	secretariat@58bisarchitectes.fr
SIRET	483 950 705 00028

Economiste	Amandine MILLET (SARL)
adresse	68 contre allée du Larry 74200 MARIN
tel	04 50 70 16 73
mail	millet.economiste@gmail.com
SIRET	799 116 264 00018

Ingénieur structure	Roger TODESCO (nom propre)
adresse	1, avenue des Genevriers 74200 THONON LES BAINS
tel	04 50 26 44 13
mail	betrogertodesco@aol.com
SIRET	327 054 276 00016

Ingénieur fluides PROJECTEC (SAS)
 adresse 2 impasse de la Source 74200 THONON LES BAINS
 tel 04 50 71 83 05
 mail projectec@projectec.fr
 SIRET 403 829 211 00024

à exécuter les prestations demandées aux prix et délais d'exécution indiqués aux articles 2.2 et 2.6 de l'acte d'engagement.

Article 2.2 – Forfait de rémunération

Le mois zéro (m0) servant de la base à la révision des prix correspond à la date de remise de l'offre, ou de l'offre finale en cas de négociations ou dialogue compétitif, par le maître d'œuvre.

Mission de base

Le forfait provisoire pour la réalisation de la mission de base est fixé à **28 411,62** € HT soit 34 093,94 € TTC, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du marché étant de 20,00 %

Le forfait de rémunération est rendu définitif dans les conditions définies à l'article 8.1.2 du CCAP.

Autres missions de maîtrise d'œuvre

La rémunération des autres missions de maîtrise d'œuvre est fixée de la manière suivante :

Diagnostic intégré dans les études d'esquisse

OPC : **2 670,00** € HT soit 3 204,00 € TTC, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du marché étant de de 20,00 %

Coordination SSI : € HT soit € TTC, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du marché étant de de ... %

Missions complémentaires

La rémunération des missions complémentaires est fixée de la manière suivante :

- Mission complémentaire 1 Mission d'exécution : **4 005,00** € HT soit 4806,00 € TTC, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du marché étant de 20%

Article 2.3 – Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations

Pour l'exécution du marché, le groupement d'opérateurs économiques est

conjoint OU solidaire

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est

conjoint OU solidaire

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation
58 BIS ARCHITECTES	ARCHITECTE MANDATAIRE	22 445,00
MILLET	ECONOMISTE	4 617,78
TODESCO	BUREAU STRUCTURE	2 594,45
PROJECTEC	BUREAU FLUIDES	5 429,39

Article 2.4 - Compte (s) à créditer

Voir RIB joints

Article 2.5 - Avance

Je renonce au bénéfice de l'avance : NON OUI

Article 2.6 - Durée du marché et délais d'exécution

- La **durée d'exécution** du marché démarre à compter de :
 - la date de notification du marché, qui vaut ordre de service de démarrage ;
 - la date de notification de l'ordre de service de démarrage ;

jusqu'à la fin de l'année de garantie de parfait achèvement applicable aux marchés de travaux, qui correspond à l'achèvement de la mission de maîtrise d'œuvre.

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est estimée à 12 mois

- **Durée prévisionnelle des travaux**

La durée prévisionnelle d'exécution des travaux est estimée à 6 mois, à compter de la date de notification des ordres de service de démarrage aux entrepreneurs.

- **Délais d'exécution**

Les délais de remise des documents propres à chaque élément de mission sont fixés comme suit :

Etudes d'esquisse	2	semaines
Diagnostic (compris dans esquisse)	2	semaines
Etudes d'avant-projet sommaire	2	semaines
Etudes d'avant-projet définitif	3	semaines
Dossier de permis de construire (le cas échéant)	2	semaines
Etudes de projet	6	semaines
Dossier de consultation des entreprises	2	semaines
Dossier des ouvrages exécutés	4	semaines

Le point de départ des délais de présentation des documents est fixé à l'article 6.5.2 du CCAP.

ARTICLE 3 – SIGNATURE DU MARCHÉ

Article 3.1 – Signature du marché par le titulaire individuel - sans objet

Article 3.2 – Signature du marché en cas de groupement

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant (*article R. 2142-24 du Code de la commande publique*) :

SARL 58 BIS ARCHITECTES

- Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :
- pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations; (pouvoirs joints)
 - pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public;

- ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

Fait à Thonon les Bains le 01 juillet 2024

Signature du mandataire

Laurent RIZZOLIO

Architecte DPLG cogérant de la SARL 58 BIS ARCHITECTES

- Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement - sans objet

ARTICLE 4 – IDENTIFICATION ET SIGNATURE DE L'ACHETEUR

- Désignation de l'acheteur : SYNDICAT INTERCOMMUNAL SIEZ ANTHY MARGENCEL
135 chemin des Huttins Vieux Bonnatrait 74140 SCIEZ
- Nom, prénom, qualité du signataire du marché-: Madame Fatima BOURGEOIS Présidente
- Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R. 2191-60 du Code de la commande publique (nantissements ou cessions de créances) :
- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :
- Imputation budgétaire :

A Bonnatrait le

Signature

ANNEXE FINANCIÈRE A L'ACTE D'ENGAGEMENT

	Taux	€ HT
Enveloppe prévisionnelle initiale du maître d'ouvrage		301 000,00
Rémunération de la mission de base (appliquée aux phases ESQ DIAG APS APD)	10,45%	31 454,50
Rémunération de la mission d'exécution	1,55%	4 665,50
Rémunération mission ordonnancement pilotage	1,00%	3 010,00
Enveloppe prévisionnelle définitive du maître d'ouvrage		178 000,00
Rémunération de la mission de base (appliquée aux phases PRO ACT DET AOR)	15,00%	26 700,00
Rémunération de la mission d'exécution	2,25%	4 005,00
Rémunération mission ordonnancement pilotage	1,50%	2 670,00
Forfait total de rémunération		35 086,62

ELEMENTS	% total	TOTAL € HT	Répartition par co-traitant							
			% architecte	% économie	% structure	% fluides				
ESQ / DIAG	8,00	2 516,36	60,00	1 509,82	15,00	377,45	10,00	251,64	15,00	377,45
APS	10,00	3 145,45	75,00	2 359,08	10,00	314,55	5,00	157,27	10,00	314,55
APD	18,00	5 661,81	65,00	3 680,18	15,00	849,27	10,00	566,18	10,00	566,18
PRO	20,00	5 340,00	55,00	2 937,00	20,00	1 068,00	5,00	267,00	20,00	1 068,00
ACT	8,00	2 136,00	25,00	534,00	45,00	961,20	5,00	106,80	25,00	534,00
DET	30,00	8 010,00	85,00	6 808,50	0,00	0,00	0,00	0,00	15,00	1 201,50
AOR	6,00	1 602,00	85,00	1 361,70	0,00	0,00	0,00	0,00	15,00	240,30
TOTAL BASE	100,00	28 411,62		19 190,28		3 570,47		1 348,89		4 301,98
EXE	100,00	4 005,00	14,60	584,72	26,15	1 047,31	31,10	1 245,56	28,15	1 127,41
OPC	100,00	2 670,00	100,00	2 670,00						
TOTAL € HT		35 086,62		22 445,00		4 617,78		2 594,45		5 429,39
TVA 20,00%		7 017,32		4 488,99		923,56		518,89		1 085,88
TOTAL € TTC		42 103,94		26 933,99		5 541,34		3 113,34		6 515,27